



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 9026

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le programme de classe de Terminale ES au sujet de la matière des sciences économiques et sociales, réformée sous le gouvernement précédent et qui semble d'ores et déjà poser des problèmes de mise en œuvre aux professeurs concernés. En effet, il apparaît que la formation méthodologique des élèves, nécessaire à la construction de la pensée, n'est plus à enseigner à présent et que les nouveaux programmes eux-mêmes ne reflètent pas la pluralité des approches théoriques en sciences sociales et ne sont pas adaptés aux lycéens. Compte tenu de la décision qu'il vient de prendre concernant l'allègement des programmes d'histoire-géographie, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de faire revoir ce programme par un nouveau groupe d'experts.

Texte de la réponse

Les nouveaux programmes des classes de première et terminale de la série sciences économiques et sociales ont été publiés respectivement aux bulletins officiels du 30 septembre 2010 et du 13 octobre 2011. Mis en application lors des rentrées 2011 et 2012, ces programmes soulèvent de la part de certains enseignants des questions qui méritent le temps de la réflexion et de l'analyse. C'est pourquoi un groupe d'experts a été constitué afin d'étudier l'opportunité de procéder à certains allègements pour la rentrée 2013. Ce groupe de travail, dont la composition relève de la responsabilité de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), en lien avec l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN), devra formuler des propositions dans un délai qui permette et la consultation de l'ensemble des acteurs et l'indispensable formation de tous les enseignants. Dès la rentrée de septembre 2013, les professeurs pourront ainsi former leurs élèves et les préparer sereinement aux épreuves du baccalauréat en ayant eu la possibilité de construire leur progression sur une base stabilisée. S'agissant de la refonte générale du programme de SES, le ministère de l'éducation nationale souhaite que le futur conseil supérieur des programmes qui, de par la prochaine loi de refondation de l'école, aura pour mission de faire toutes les propositions en ce domaine, soit saisi dès son installation. Cette instance consultative offrira toutes les garanties d'impartialité, de rigueur scientifique et pédagogique et de transparence nécessaires à l'élaboration de ce nouveau programme. C'est dans ce cadre que l'ensemble des propositions sera alors étudié avec la vigilance nécessaire. Ainsi, il n'est prévu ni de réécriture intégrale du programme ni de modifications des épreuves du baccalauréat dans l'immédiat.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9026

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6231

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1337